

L'info



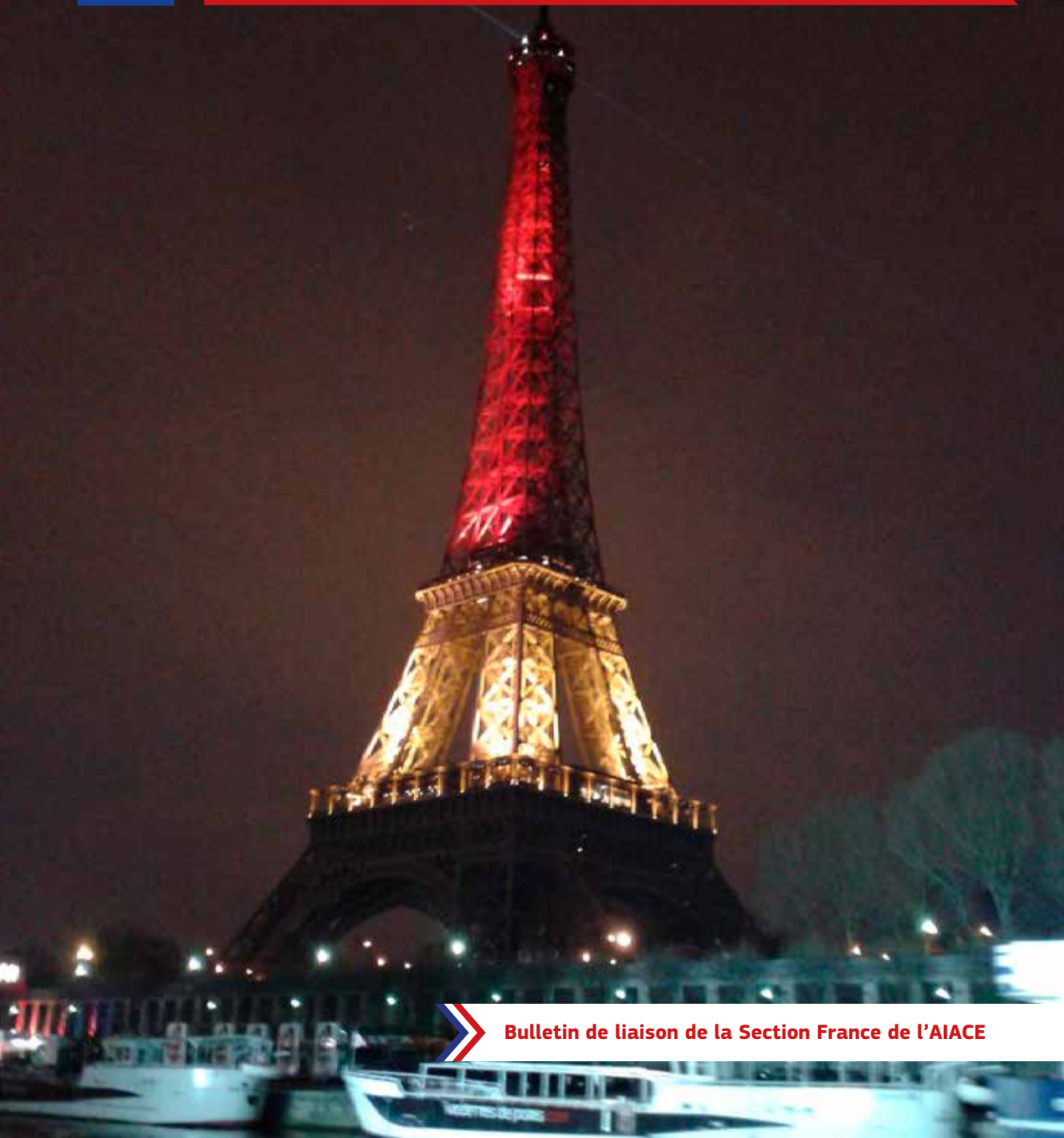
2016
JUIN



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section France

n°32



Bulletin de liaison de la Section France de l'AIACE

SOMMAIRE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Anne Harris
Marie-José Dupraz
Isabelle Kardacz
René Guth
Marie-Jeanne Maurage
Jean-Pierre Bobichon
Jean-Louis Dewost
Kathleen Vande Walle

EDITRICE RESPONSABLE :

Anne Harris

RÉDACTRICE EN CHEF :

Isabelle Kardacz



L'INFO, éditée par l'AIACE-France, paraît deux fois par an. Les avis exprimés dans les articles signés, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

DESIGN & REPRODUCTION

OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

AIACE-France
12 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél. 01 47 55 82 29
ou 09 60 42 51 42

✉ aiace.france@wanadoo.fr
Site web www.aiace-fr.eu

Cover : Paris

Editorial

Le mot de la Présidente 3

La vie de l'AIACE-France

L'Assemblée générale 2016 : Compte-rendu 4
Le rapport d'activités 10
Le nouveau comité; les délégués régionaux 16
Les nouvelles du secrétariat 17
Appel à cotisations 17
Note site web 18

La vie de l'AIACE-France dans nos régions

Ile-de-France/Picardie 19
Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne/Franche-Comté 20
Languedoc-Roussillon 20

La vie de l'AIACE-Internationale

Activités durant la période février-avril 2016 21

Informations utiles

Santé et RCAM 22
Fiscalité française 24
Les pensionnés de l'UE à la loupe du PMO 25

Nos membres écrivent

9 mai 2016 27
Amnesty International 29
Où en est l'Acte unique européen ? 30

EDITORIAL



Anne Harris-Hennon
Présidente

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La photo de la page de couverture montre la Tour Eiffel illuminée aux couleurs de la Belgique. Elle a été prise par l'un de nos adhérents en marge de notre Assemblée Générale qui s'est tenue à Paris le 23 mars, au lendemain des attentats de Bruxelles. Nous avons été profondément choqués par ces événements et nous exprimons ainsi notre solidarité non seulement avec nos collègues, mais aussi avec toutes les personnes qui ont été touchées par ces atrocités.

En 2015, nous avons vécu, en France, deux attaques de même nature et la question du terrorisme et de la sécurité de nos concitoyens est devenue omni-présente et au cœur de tous les débats. Nous ressentons des menaces sur nos valeurs, sur notre civilisation et nous éprouvons un sentiment d'impuissance face à l'incapacité de nos institutions à réagir.

Depuis un certain temps, nous sommes confrontés à des opinions négatives et pessimistes selon lesquelles l'Europe est en train de faillir à sa mission, avec la crise grecque, la crise des migrants, le referendum sur le BREXIT, avec tous les effets néfastes que ces crises entraînent : la montée des prises de positions nationalistes et des partis extrémistes. Il est de plus en plus difficile de motiver les populations sur le projet européen car elles n'entendent que des discours soulignant les côtés négatifs de l'Union.

Il nous manque une nouvelle vision de l'Europe et surtout des leaders convaincus et motivés. Le discours prononcé par Jean-Louis Bourlanges, ancien député européen, lors de notre Assemblée générale, l'a bien souligné quand il a dit que depuis les années 90, il n'y a pratiquement pas eu un seul leader politique véritablement pro-européen.

Pourtant, les initiatives ne manquent pas. Au Parlement européen, le groupe Spinelli a recommencé son travail. Des organisations comme le Mouvement européen et les fédéralistes européens se sont mises à coopérer sur le projet « Europe en Mieux ». L'intervention récente du Pape François, qui en recevant le prix Charlemagne, nous a renvoyés à nos valeurs européennes. Martin Schulz nous a aussi rappelé, à cette occasion, ce qui compte vraiment - la paix, la solidarité et le respect mutuel. Nous avons été encouragés à retrouver le courage de nos prédécesseurs, à ne pas subir l'histoire mais à la faire, car nous le devons aux jeunes Européens.

Partageons donc ces messages de confiance et faisons savoir autour de nous que "L'Europe, ce n'est pas le problème, c'est la solution".

Anne Harris-Hennon

LA VIE DE L'AIACE-FRANCE



ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIACE-FRANCE A PARIS, LE 23 MARS 2016

Marie-José Dupraz

Comme annoncé dans le dernier numéro de notre INFO, l'Assemblée générale annuelle de l'AIACE-France s'est tenue, le 23 mars dernier, à la Maison de l'Europe de Paris. Le choix de Paris avait été motivé par la tenue des élections d'un nouveau comité. Voici les principaux éléments à retenir de cette journée.

La Présidente, Anne Harris, a ouvert l'Assemblée générale en proposant une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Bruxelles, ceux-ci ayant eu lieu la veille de notre Assemblée générale.

Elle a ensuite donné la parole à Madame Catherine Lalumière, Présidente de la Maison de l'Europe de Paris. Dans son allocution de bienvenue, Mme Lalumière s'est inquiétée de la détérioration de l'image de l'Europe. Bien qu'anecdotique, elle a exprimé la crainte que l'expulsion annoncée de la Maison de l'Europe des locaux de la Ville de Paris ne confirme le manque d'intérêt des autorités nationales pour les questions européennes.

Selon elle, l'Europe est confrontée à de nombreuses difficultés : économiques depuis 2007/2008 mais aussi institutionnelles et politiques. « *A travers les attentats de Bruxelles, c'est toute l'Europe qui est menacée, ses valeurs, sa culture, sa civilisation, son concept des droits de l'homme, de la liberté et du multiculturalisme.*

L'Europe est menacée de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur par le BREXIT, qui, s'il a lieu, sera un choc énorme et un facteur d'affaiblissement supplémentaire et de déstructuration. Les faiblesses institutionnelles

sont telles que l'on se demande parfois s'il y a un pilote dans l'avion, tant nombre de décisions paraissent improvisées » a-t-elle déclaré.

Madame Lalumière a ensuite rendu hommage à Angela Merkel, qui seule, à ses yeux, a défendu les principes fondamentaux et les valeurs de solidarité de l'Union européenne, en rappelant que le droit d'asile était un droit sacré. Elle a rappelé que l'Union européenne était un beau projet à valeur humaniste, que si l'on voulait former des citoyens, il fallait donner une large place à nos valeurs et les préserver. Elle a conclu son intervention en rappelant que la charte des valeurs de l'Union européenne devait être communiquée à la jeunesse afin qu'ils intériorisent ces valeurs pour les défendre.

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

La Présidente a expliqué qu'en raison des événements survenus à Bruxelles, Monsieur Fetelian, Madame Vinck et Monsieur Van Driessche du PMO avaient dû renoncer à leur déplacement, sur instruction de leur hiérarchie. Seule Madame Silvano, responsable du bureau liquidateur d'Ispira, était présente pour répondre à nos questions. L'ordre du jour a ensuite été adopté sans modification.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

EXPOSÉ DE MONSIEUR BERNHARD ZEPTER, PRÉSIDENT DE L'AIACE-INTERNATIONALE

Monsieur Zepter a déploré les attentats de Bruxelles, qu'il a qualifié de violences contre la civilisation. Il nous a exhorté à montrer du courage en évitant le repli sur soi et a rappelé que la solidarité et la cohésion sont plus nécessaires que jamais et que seule, une réponse européenne, permettra de relever ce défi.

Revenant aux réalités de l'AIACE-Internationale, il a indiqué que ses objectifs, en tant que nouveau Président, sont de se concentrer sur les questions essentielles, à savoir renforcer la solidarité, l'assistance dont le bénévolat, et aider autant que possible les Institutions européennes.

« Il convient de se montrer communautaire, souple et généreux. Il souhaite que notre savoir-faire soit mis à la disposition de tous mais aussi de la nouvelle génération » a-t-il déclaré.

Sur des sujets concrets comme celui des **locaux de l'AIACE-France**, il a indiqué être intervenu auprès de Madame Souka, Directeur général des Ressources humaines à la Commission européenne, pour que les besoins modestes de la section soient pris en compte.

Sur la question des **prestations sociales françaises** (PSF), il a écrit au Secrétaire général de la Commission, car il considère que cette question peut avoir un impact sur le système communautaire dans son ensemble.

En ce qui concerne **la méthode d'adaptation de nos pensions**, il rappelle que la méthode en place fonctionne et a l'avantage de ne plus être politisée mais purement technique. Sur la **complémentarité**, il a rappelé que le Bureau de l'AIACE-Internationale avait lancé une enquête concluant que la nouvelle approche risquait de créer plus de problèmes que d'en résoudre. Il a fait connaître ses réticences sur la nouvelle orientation, potentiellement source de régimes divergents selon les pays, donc discriminatoires. *« L'approche doit rester communautaire. Si le PMO doit appliquer les règles, il doit aussi à la marge, se montrer souple et généreux »* a-t-il conclu sur ce point.

Sur **la médecine préventive**, il indique qu'une conférence du Dr Bilbao, mise à la disposition des sections, a



montré que certains examens se révélaiient obsolètes. Au vu des divergences de la recherche sur l'utilité de certains examens, il a proposé qu'un système simple et efficace répondant aux spécificités communautaires, comme celle de l'amiante, soit instauré. Il compte renforcer les bonnes relations de travail qui se développent entre le PMO et l'AIACE.

Enfin il a insisté sur la mise en place de **nouvelles méthodes de travail**, qu'il entend appliquer aux Assises, qui feront désormais l'objet d'une claire distinction entre sessions de travail, qu'il souhaite renforcer, et les loisirs.

Il a conclu son exposé en disant que pour lutter contre les nationalismes, les Anciens devaient faire valoir leur mémoire et a appelé à l'optimisme.

Au cours de la discussion qui a suivi, Monsieur Zepter a précisé que le Bureau allait organiser un séminaire sur la Communication et qu'il allait renforcer le groupe technique de l'AIACE-Internationale sur ce thème.

Il a été suggéré qu'un message européen soit lancé « urbi et orbi » et que la crise soit l'occasion de faire progresser l'Europe en proposant une vision d'avenir.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BOURLANGES

Monsieur Bourlanges a délivré un discours très brillant et plein d'humour, retraçant les responsabilités des hommes politiques de droite comme de gauche, de



Mitterrand, Jospin, Schroeder à Craxi, Prodi, Aznar et soulignant le fait que depuis le milieu des années 90, il n'y a plus un seul homme politique véritablement pro européen.

Le modèle européen est en crise pour des raisons extérieures mais aussi institutionnelles telles que :

- la dualité de l'exécutif communautaire : Haut représentant versus Commissaire aux Relations extérieures ;
- le renforcement de la coopération gouvernementale au détriment de l'approche communautaire ;
- le traitement de la crise économique avec un « dissensus » économique Nord/Sud ;
- les conditions de naissance de l'euro, qui a demandé des sacrifices comme l'acceptation de taux d'intérêts élevés.

La séparation des autorités budgétaires et monétaires a également joué un rôle empêchant l'harmonisation des politiques conjoncturelles.

En l'absence de possibilité de dévaluation monétaire, les Etats ne se sont pas comportés correctement et n'ont pas respecté les critères de stabilité monétaire sans faire, contrairement à l'Allemagne, les réformes structurelles nécessaires, ce qui a conduit à un endettement important et une détérioration de la compétitivité des entreprises.

Selon M. Bourlanges, il faudrait harmoniser la politique conjoncturelle en unifiant les Présidences d'Ecofin, du Conseil Euro, et en associant l'ensemble des autorités économiques et budgétaires.

L'Europe est gérée par des rivaux associés, or elle n'a pas été conçue pour gérer des dissensus mais pour obtenir des consensus.

S'agissant du BREXIT, il a rappelé que sortir de l'UE a été une tentation permanente de la Grande-Bretagne, dès l'origine. Or celle-ci « *n'étant dans rien, ne sortira de rien. Actuellement, elle a un pied dedans et un pied dehors, après le BREXIT, ce sera exactement le contraire elle aura un pied dehors et un pied dedans* ».

S'agissant de la crise migratoire et de Schengen, il souligne que cet instrument n'a pas été conçu pour gérer un tel afflux.

Il a conclu qu'actuellement en raison du non fonctionnement du couple franco-allemand, la situation était bloquée et que rien ne pourrait être fait tant que la situation politique ne serait pas clarifiée.

Devant le succès de son intervention, M. Bourlanges s'est engagé à refaire une conférence devant nos adhérents, à charge pour la région Ile-de-France de l'organiser.

INTERVENTION DE MADAME ANNA SILVANO, CHEF DU BUREAU LIQUIDATEUR D'ISPRA

Madame Silvano a rappelé l'importance du travail des bénévoles et l'excellente collaboration avec l'AIACE-France. Pour mémoire, les pensionnés français sont les plus nombreux, soit 2.550 sur 7.550 pensionnés, sans mentionner les bénéficiaires. Pour contacter son service, elle a indiqué que le n° unique d'appel téléphonique est le 0039 0332 78 57 57, entre 9h30 et 12h30. Cinq personnes sont désormais affectées à cette tâche de répondre au téléphone. L'autre moyen de contact, le plus efficace, est de passer par « PMO CONTACT », choisir le domaine et poser la question. La réponse est donnée actuellement dans les 15 jours.

Sur la question des délais de remboursement, Madame Silvano a indiqué que depuis le début de l'année, la situation avait été assainie en termes de retards et que l'accent était mis désormais sur la qualité du

service, avec pour objectif, une meilleure information, notamment en ce qui concerne la motivation des refus. Actuellement les **délais de remboursement** sont de moins de 15 jours pour les remboursements en ligne, d'environ 20 jours pour les demandes sous forme papier. Les décisions pour les autorisations préalables sont émises dans un délai d'un mois et d'une semaine pour les soins dentaires.

Pour raccourcir encore les délais, une solution pourrait être, pour les demandes en ligne, de ne faire qu'une demande par prestation. En effet, quelquefois, une ligne en plus «retarde» la finalisation du remboursement, par exemple si une prestation doit être soumise à l'avis du Médecin conseil.

En matière de **maladie grave**, le PMO a entamé une réflexion sur un remboursement complet des visites et examens en liaison avec la maladie grave, pendant la période de rémission.

Madame Silvano a également rappelé que la **prise en charge** est une avance donnée aux affiliés en cas d'hospitalisation et que le PMO s'est engagé juridiquement à payer l'hôpital dans les 45 jours. Afin d'éviter les doubles facturations, elle demande qu'en cas de prise en charge, rien ne soit payé à l'hôpital par l'affilié. La demande de prise en charge peut être introduite via « PMO Contact », par e-mail ou par fax, accompagnée d'un devis. Une autre solution est de ne pas demander de prise en charge et de payer directement l'hôpital ; dans ce cas, les remboursements se font en priorité.

Lors des **voyages dans les pays où le coût des soins est très élevé**, comme le Canada, les Etats-Unis, la Suisse et la Norvège, pour lesquels les remboursements sont plafonnés sur la base des plafonds de la Belgique ou réduits à travers l'application d'un coefficient, Madame Silvano conseille aux affiliés de prendre une assurance privée. Une réflexion sur la révision de ces plafonds est en cours. Elle rappelle que notamment aux Etats-Unis, il est préférable de demander une avance avec devis, car d'importantes remises, jusqu'à 70%, peuvent être obtenues après négociations, à condition que le paiement ne soit pas effectué par l'assurance.

Au sujet des **prélèvements sociaux français (PSF)**, certains tribunaux ont refusé de reconnaître l'attestation du RCAM au motif que celle-ci ne prouvait pas

l'appartenance à un régime de sécurité sociale, mais seulement à une caisse de maladie. Il a été demandé au PMO de préparer une nouvelle attestation.

QUESTIONS/RÉPONSES :

A une bénévole qui soulevait la question de la **délégation de pouvoirs** (en effet bien souvent, la personne en difficulté n'a pas donné cette délégation), Madame Silvano a précisé qu'il suffisait que le ou la bénévole soit mentionné(e) sur la liste fournie par l'AIACE-France, et qu'en ce cas, le PMO accepterait la substitution à l'affilié(e). En matière d'**acupuncture**, le remboursement n'est accordé que dans certains cas, qui sont mentionnés sur une liste à demander au PMO via PMO CONTACT. Les **consultations doubles** ne sont remboursées que sur la base d'une seule consultation. En cas de **traitement de longue durée**, les remboursements se font sur paiements fractionnés relatifs aux prestations effectivement effectuées, mais pas sur des acomptes. Il convient de demander une nouvelle autorisation préalable si le traitement évolue.

La **médecine préventive** pour les conjoints dans le cadre de la complémentarité est remboursée, s'il est démontré que la caisse primaire nationale ne la propose pas. Une réflexion est en cours au niveau du PMO.

En matière d'**appareils** (apnée du sommeil, lits médicalisés...), la location est remboursée pendant 3 mois sans autorisation préalable. Si le besoin persiste, il vaut mieux évaluer s'il n'est pas plus intéressant d'acheter l'appareil car celui-ci est remboursé dans la limite d'un plafond. Les frais de maintenance de ces appareils sont remboursés (avec plafond annuel).

Madame Silvano a enfin rappelé que les **remboursements peuvent être demandés pendant 18 mois** à partir de la **date de la prestation**. Si la facturation est très tardive, il faut le signaler par un message. Après 18 mois, il faut justifier d'un cas de force majeure, appréciée au cas par cas.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET REDDITION DES COMPTES

La Présidente a présenté le rapport d'activités 2015-2016 et a rappelé qu'il a été adressé à chaque adhérent.



Elle a salué le travail fourni par le secrétariat tout au long de l'année, traitant près de 3.600 emails et bon nombre d'appels téléphoniques, parfois avec des demandes très compliquées. Ces demandes de nos adhérents requièrent souvent beaucoup de recherches et de contacts pour pouvoir répondre. Elle a souligné qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on les sollicite, que les membres du comité et les délégués sont des bénévoles.

Elle a indiqué que la principale nouveauté cette année, a été l'adoption de nouveaux statuts qui prévoient de ramener le comité à 11 membres. Parmi les membres qui ont travaillé dans le comité de 2013 à 2016, elle a salué **les départs** de Claudia de Angelis, Friedrich Kanefeyer, Jean-Guy Giraud, Raymond Muller-Vice-Président -, Henri Panissié-Trésorier -, Roland Piérard, qui reste délégué régional, Odile Quintin, Paulette Sierota et Karin Van Dieren, qui restent aussi déléguées régionales. Ils ont tous été remerciés pour leur travail.

Anne Harris a également remercié les délégués régionaux qui quittent leur fonction, comme Raymond Muller pour l'Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, déjà remplacé par René Guth ; Marie-Jeanne Maurage pour l'Ile-de-France, Picardie, DOM-TOM ; Marion Oprel pour la région Languedoc-Roussillon, qui sera prochainement remplacée par Kathleen Van de Walle. Un remerciement particulier a été adressé à Raymond Muller qui a cumulé, pendant de nombreuses années, les fonctions de Vice-Président de l'AIACE-France, de délégué régional et de représentant au Groupe Technique et au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.

Anne Harris a ensuite précisé qu'outre les tâches habituelles de l'AIACE-France, la question des **PSF** a occasionné un surcroît de travail. Entre 100 et 150 adhérents ont fait un recours. L'AIACE-France leur a apporté un soutien, en collaboration avec l'Association des Français et Françaises des Communautés européennes (AFFCE) avec laquelle des modèles de recours ont été élaborés. Si le recours auprès du Tribunal

administratif n'exige pas d'avocat, celui-ci est requis pour un recours devant la Cour administrative d'appel. Une liste d'avocats sera établie avec l'avocat-conseil de la Commission, Monsieur Jacques Buekenhoudt, et sera adressée aux adhérents qui la demanderont ainsi que des informations sur la possibilité de demander une aide financière à Commission selon l'Article 24 du Statut. Actuellement, bon nombre d'informations sont sur le site web de l'AIACE-France dans le coin des adhérents et en accès libre, sur le site de l'AFFCE.

A propos du **site web**, la Présidente a indiqué qu'il est opérationnel et alimenté régulièrement par Anne Ropers, qui a été remerciée pour son investissement.

S'agissant des **régions**, Anne Harris a rappelé que nombre d'informations sont contenues et diffusées dans notre bulletin l'INFO. Elle a rendu hommage au travail assuré dans les régions par les bénévoles. Elle a indiqué qu'elle envisageait d'organiser un nouveau séminaire sur le bénévolat afin de mieux préparer et soutenir les bénévoles. Elle a enfin lancé un appel à tous ceux qui souhaiteraient s'investir dans cette activité.

Au sujet du **Help desk informatique**, elle a rappelé que depuis le décès de Hans Eysselinck, il est assuré par Marinus Ooms, qui se tient à la disposition des adhérents pour toute question informatique ou relative au RCAM en ligne.

PRÉSENTATION DES COMPTES 2015-2016

Monsieur François Janvier, le trésorier, a rappelé que tous les documents financiers avaient été communiqués aux adhérents.

Parmi les points à retenir, il a signalé que cette année, le budget montrait un léger déficit, résultant principalement du décalage d'un an dans la répercussion sur nos cotisations, de l'augmentation de la rétrocession à l'AIACE-Internationale, de l'augmentation du nombre de réunions avec l'organisation d'une seconde assemblée générale en 2015, des frais bancaires très élevés prélevés par la BNP au sujet desquels nous sommes en litige et de la création du site Web.

En ce qui concerne le déficit brut de de 16.705€, pour le combler 3.500€ seront prélevés sur le Fonds associatif qui sera ainsi ramené à 50.000€. Le reste du déficit sera mis en report.

Il a précisé que la subvention sociale accordée par l'AIACE-Internationale avait été cette année, entièrement utilisée.

Pour mémoire, il a indiqué que le projet de budget 2015-2016 s'établissait à 64.050€. Les principales dépenses sont la rétrocession de 18.900€ de nos cotisations sur la base de 1050 adhérents, 21.150€ de frais de fonctionnement, 8.000€ de frais d'Assemblée générale, en partie payés par les adhérents, et 16.000€ d'actions sociales.

Il a appelé les adhérents à noter la mise en place d'un **nouveau compte bancaire à la Caisse d'Épargne** et à **autoriser le prélèvement de leur cotisation** par l'AIACE-France pour faciliter les travaux comptables.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes, **Monsieur Houbart**, a confirmé la pertinence des éléments communiqués et a rappelé que le rapport des Commissaires aux comptes avait été diffusé à l'ensemble des adhérents. Il a souligné que pour la première fois cette année, le système comptable avait été entièrement mis en place sous un nouveau logiciel, appelé CIEL, d'où des réserves sur des montants mineurs mais qui seront réglées avant la clôture des comptes.

Il a confirmé que les comptes étaient sincères et fidèles et a recommandé que quitus soit donné au Trésorier.

Le Commissaire aux comptes, **Monsieur Beurotte**, s'est félicité que le Comité ait décidé de créer un groupe permettant de mettre en place un règlement financier, en vue de mieux définir les mandats de chacun. Il a émis le souhait que soit organisée par l'AIACE-Internationale, une réunion des Commissaires aux comptes afin qu'une pratique commune soit appliquée dans toutes les sections.

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quitus au Trésorier : La Présidente a demandé à l'assemblée si elle accordait le quitus au trésorier, comme le recommandaient les commissaires aux comptes : Celui-ci est accordé à l'unanimité.

Affectation du résultat : La proposition de mettre en report à nouveau le déficit après diminution de 3.500€ prélevés sur le fonds associatif a été approuvée à l'unanimité.

Projet de budget 2016 : Le projet a été approuvé à l'unanimité

Décharge au Comité : Celle-ci a également été approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES VOTES POUR L'ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ

La Présidente a souligné que les adhérents avaient été appelés à voter pour l'élection d'un nouveau comité, dont les membres avaient été réduits à 11, en application du nouveau statut.

Les membres suivants ont été élus : Jacques CHRISTIANY, Kerstin DEDYE, Dominique DESHAYES, Marie-José DUPRAZ, René GUTH, ANNE HARRIS-HENNON, Isabelle KARDACZ, François JANVIER, Marinus OOMS, Anne ROPERS, Michèle THOZET.

A l'issue de ces résultats, la Présidente a précisé que les nouveaux élus allaient se réunir immédiatement après cette réunion pour désigner le nouveau Bureau¹.

DIVERS

La question d'une carte prouvant l'appartenance à l'AIACE-France a été soulevée. La Présidente a indiqué que la section autrichienne avait créé une carte avec au dos des informations concernant le RCAM et proposé qu'une réflexion soit menée à cet égard.

Marie-José Dupraz

1 Les membres du nouveau Comité se sont réunis immédiatement après la fin de l'AG et ont élu **leur nouveau Bureau**, composé de : Anne Harris, Présidente, René Guth Vice-président, Marie-José Dupraz, Secrétaire générale et François Janvier Trésorier.

Les représentants d'AIACE-France au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale ont été également désignés :

Titulaires : Anne Harris et René Guth

Suppléants : Dominique Deshayes et Jacques Christiany



Notre Assemblée générale a adopté le rapport d'activités 2015-2016 qui a été présenté par notre Présidente, Anne Harris. Ce rapport montre que notre Association reste dynamique et engagée tant au niveau national que local, tant au niveau social que convivial ! Bonne lecture !

L'ASSOCIATION

LES ADHÉRENTS

A ce jour, nous sommes 1068 membres cotisants sur 1122 inscrits.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'instance souveraine de l'Association. Ses pouvoirs sont définis dans les statuts mais surtout elle constitue un lieu de rencontre essentiel pour nos adhérents. Elle se réunit en principe, au cours du premier trimestre de chaque année.

LE COMITÉ

Les nouveaux statuts de l'AIACE-France, adoptés en mai 2015, prévoient que l'Association est administrée par un comité formé de 11 membres élus parmi les adhérents de l'Association, pour une durée de 3 ans. Le Comité actuel, ayant été élu en 2013, arrive en fin de mandat.

Le nouveau comité (2016-2019) va être élu et le vote proclamé lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2016.

Les membres élus du comité 2013-2016 sont les suivants (par ordre alphabétique) :

Claudia De Angelis, Jean-Guy Giraud, Anne Harris-Hennon, Friedrich Kanefeyer, Isabelle Kardacz, Pierre Lora-Tonet, Raymond Muller, Henri Panissié, John Pearson, Roland Piérard, Odile Quintin, Paulette Sierota, Hendrik Smets, Michèle Thozet, Karin Van Dieren.

Ce comité a désigné **les membres du Bureau**,

comme suit :

Présidente : Anne Harris-Hennon

Vice-président : Raymond Muller

Secrétaire générale : Marie-José Dupraz (membre coopté)

Trésorier : Henri Panissié, assisté d'un trésorier adjoint : Friedrich Kanefeyer

Il a également désigné **les représentants au Conseil d'Administration de l'AIACE-Internationale** :

Titulaires : Anne Harris et Raymond Muller

Suppléants : Jean-Guy Giraud et Pierre Lora-Tonet

Le trésorier et trésorier adjoint ayant démissionné avant la fin de leur mandat, un nouveau trésorier, François Janvier, a été nommé par le comité.

Un changement est également intervenu au niveau des Commissaires aux comptes : Jean-Jack Beurotte, élu lors de l'Assemblée générale en 2015, a remplacé Emmanuel Gabolde

Le Comité s'est réuni deux fois depuis la dernière Assemblée Générale : les 7 octobre 2015 et 20 janvier 2016.

LE « HELP DESK » INFORMATIQUE

Les adhérents qui ont des difficultés d'ordre informatique comme par exemple pour accéder à « Myintracomm » ou au système « RCAM en ligne », peuvent s'adresser à notre collègue Marinus Ooms par email à marinus.ooms@orange.fr

LE SECRÉTARIAT

Il est situé 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris (Tél : 01 47 55 82 29) et il assure une permanence le lundi matin et le mercredi matin. En principe, la Secrétaire-générale, Marie-José Dupraz, ainsi que la secrétaire et « Help Desk » Francine Petit-Doise, sont présentes. Les autres jours, un message peut être laissé sur le répondeur ou un mail envoyé à aiace.france@wanadoo.fr

Les mails et la boîte vocale sont vérifiés régulièrement par l'équipe du Bureau.

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Outre son secrétariat, l'AIACE-France est organisée en entités régionales, destinées à assurer un contact de proximité avec les adhérents de province. Voici la liste actualisée des délégués :

- Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, René GUTH
- Aquitaine, Roland PIERARD
- Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Paulette SIEROTA
- Ile-de-France, Picardie, DOM, Marie-Jeanne MAURAGE
- Languedoc-Roussillon Pierre FRIGOLA
- Limousin, Poitou-Charentes, Pays de Loire Mireille DUSSEAUX
- Midi-Pyrénées Karin VAN DIEREN
- Nord, Pas-de-Calais, Dominique CATTET
- Normandie-Bretagne, Geneviève VILLEDIEU
- Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Michèle THOZET

Au vu de la dispersion des membres dans certaines régions, une discussion a été engagée au sein du comité, sur une éventuelle réorganisation plus pragmatique des régions. Ce sera au nouveau comité à statuer sur cette question.

LES ACTIVITES DU COMITE EN 2015-2016

Les **réunions du comité en octobre 2015 et en janvier 2016** ont permis de faire le point sur des sujets d'actualité comme les pensions, les coefficients correcteurs, les relations avec le bureau liquidateur d'Ispra, le RCAM en ligne, les prélèvements sociaux. Les comptes rendus détaillés de ces réunions sont disponibles sur le site web, dans le Coin des Adhérents. Elles ont également offert aux délégués régionaux une tribune d'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Le dossier des prélèvements sociaux a beaucoup occupé les membres du comité et les délégués régionaux en 2015. Nous avons travaillé avec l'Association des Françaises et Français des Institutions européennes (AFFCE) et tenu les adhérents informés des évolutions de ce dossier par courrier ou via les « Flash Info » ainsi que le bulletin semestriel L'INFO. Nous avons mis à la disposition des adhérents des modèles de lettres

réclamation et de recours. La Présidente a adressé au Secrétaire général de la Commission une plainte contre la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale en France et invité la Commission, en tant que gardienne des traités, à apporter une réponse globale et rapide à cette question.

En juin et octobre 2015 et en mars 2016, les membres du comité représentant l'AIACE-France au **Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale** ont participé à des réunions où les dossiers les plus discutés ont été le fonctionnement du RCAM et le problème de la complémentarité pour les conjoints. Ces réunions offrent un forum très utile à nos représentants pour dialoguer avec les administrations des différentes institutions et pour soulever directement les diverses questions qui préoccupent nos membres¹.

Nous avons aussi participé à l'élection d'un nouveau Président, Bernhard Zepter, et d'un Vice-président, Francis Wattiau.

L'INFORMATION

L'INFO ET VOX

Au sein du comité, Isabelle Kardacz est responsable pour L'INFO (notre bulletin d'information semestriel). Bien que nous recevions beaucoup de commentaires favorables, nous manquons de contributions. Nous lançons donc un appel à tous ceux qui pourraient rédiger des articles d'intérêt général pour nos lecteurs.

Nous rappelons aussi que tout membre peut aussi contribuer à VOX, bulletin trimestriel d'information de l'AIACE-Internationale, qui est distribué aux membres de toutes les sections. La personne de contact est Isabelle Kardacz.

LES « FLASH INFO »

Le système des « Flash Info » qui consiste à envoyer rapidement une ou deux pages d'informations après chaque réunion du comité, ou lorsqu'une question importante le mérite, a reçu des échos positifs.

¹ Des résumés des discussions sont régulièrement publiés dans VOX et INFO.

L'ANNUAIRE

Le nouvel annuaire a été distribué fin 2015. Outre la présentation traditionnelle des membres de l'AIACE-France par ordre alphabétique en mentionnant l'institution d'origine, le secrétariat a souhaité répondre aux demandes des membres en ajoutant une présentation par région et par département. L'annuaire comporte également la liste des membres du Comité, du Bureau, des Délégués régionaux et les coordonnées du « helpdesk » informatique.

LE SITE WEB WWW.AIACE-FR.EU

Le site web est maintenant opérationnel et il est mis à jour régulièrement par notre collègue Anne Ropers. Nous mettons dans la rubrique le *Coin des Adhérents* toute information qui n'est pas publique et qui ne concerne que nos membres (annuaire, comptes rendus de réunions...).

LE MEMENTO/VADEMECUM SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Une version révisée du Memento à l'usage des membres de l'AIACE-France sur les questions sociales, datant de janvier 2010, est en préparation depuis un certain temps. Il a fait l'objet d'un large débat au sein du comité. En effet, les informations contenues dans le Memento figurent pour la plupart, dans d'autres documents qui sont régulièrement distribués, notamment par les services de la Commission (INFO Seniors par exemple), ou sont disponibles sur les sites de Myintracomm, RCAM en ligne ou sur notre propre site web.

La question du Vademecum sur les questions sociales sera également débattue au niveau de l'AIACE-Internationale pour savoir s'il serait possible d'avoir un document de base pour toutes les sections, à adapter ensuite aux particularités de chaque pays.

LES RÉGIONS

ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales constituent un domaine important de notre activité associative pour lesquelles nous avons des obligations au regard des accords signés par l'AIACE-

Internationale avec les institutions européennes. Les deux régions ayant le plus grand nombre d'adhérents, PACA (précurseur en ce domaine) et Ile-de-France, sont particulièrement efficaces et fondent leurs activités sur un réseau de bénévoles coordonné par les délégués régionaux. Les autres régions développent également peu à peu, un réseau très actif de bénévoles.

En région PACA, le système dit « SENECA », créé par Peter von der Hardt et organisé plus récemment par Alberto de Michelis et Bernard Lavorel, est le plus avancé, non seulement en France mais dans toutes les sections nationales de l'AIACE. Des bénévoles prennent contact régulièrement avec les adhérents résidents, par téléphone. Ils se réunissent pour faire le point sur la situation. Si celle-ci l'exige, ils prennent les mesures nécessaires, comme l'appel à des assistantes sociales, la consultation de spécialistes ou tout acte nécessitant une intervention d'urgence.

Dans les régions où les membres sont beaucoup moins nombreux, la tâche pour les bénévoles est plus difficile. C'est pourquoi nous avons décidé de nommer une coordinatrice pour les bénévoles, Mme Michèle Thozet, déléguée de la région PACA-Corse. L'objectif est d'assurer le suivi du séminaire de formation des bénévoles qui a eu lieu en 2013 et de coordonner leurs actions en France.

Nous avons décidé d'organiser un nouveau séminaire de formation dans le courant de 2016 ou 2017 pour permettre aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de bénéficier d'une formation avec les représentants des administrations.

CONVIVIALITÉ

Les délégués régionaux organisent chaque année une ou plusieurs rencontres, excursions ou sorties avec les membres qui le souhaitent. C'est l'occasion pour eux, de se revoir, d'échanger tant sur le plan personnel que sur des sujets d'intérêt commun.

Les comptes rendus détaillés de ces sorties et événements en 2015-2016 ont été publiés dans l'INFO mais nos délégués régionaux en ont fait un résumé succinct pour les besoins de ce rapport d'activités.

Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine (René Guth)

Après de longues années aux commandes et où il a été très apprécié, Raymond Muller a rendu son tablier et a été remplacé en tant que délégué régional par René Guth.

La traditionnelle sortie de la région, qui s'est déroulée le lundi 5 octobre 2015, fut l'occasion d'officialiser la passation du témoin, avec pour la circonstance, la présence de la Présidente nationale, Anne Harris et d'un ancien Président, François Muller. La journée s'est déroulée au pays de Christiane et Raymond : l'Alsace centrale-le 67 et demi pour les initiés – autour de Sélestat, entre le Piémont des Vosges et l'Ill. 32 membres répondirent « présents », soit un taux appréciable de plus du quart des adhérents. Le programme a alterné culture, visites et gastronomie et a été très apprécié par tous.

Sur le plan « social », une rencontre avec l'avocat-conseil de la Commission, Jacques Buekenhoudt est prévue à l'occasion d'un de ses déplacements à Strasbourg.

Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes (Paulette Sierota)

En septembre 2015 par un temps frais et ensoleillé, 29 adhérents se sont retrouvés pour visiter Vallon Pont d'Arc (Ardèche) et sa région pour trois jours de visites, comprenant la visite de Vallon, guidée par Pierre Roudil, Président d'honneur de l'Association « Les Amis de l'histoire de Vallon », la Grotte Chauvet, une soirée de dégustation de produits locaux chez les Meyer-Roux, la route des gorges de l'Ardèche, la grotte de l'Aven d'Ornac et la Cité la Préhistoire, et une promenade-randonnée dans une zone assez sauvage à une vingtaine de kilomètres de Vallon Pont d'Arc.

RÉFLEXION SUR LES ASPECTS SOCIAUX :

L'idéal serait d'avoir un représentant par département, mais cela paraît difficile à réaliser. Les 2 bénévoles de la région sont dès lors très occupés.

En 2015, 10 interventions dans 9 départements ont concerné essentiellement les relations avec le RCAM d'Ispra, des problèmes de tutelle et les formalités et suites en cas de décès.

Ile-de-France, Picardie, DOM (Marie-Jeanne Maurage)

En mars 2015, une journée d'échange et d'information a rassemblé les adhérents sur des sujets d'importance pour les adhérents : les associations à vocation européenne, les associations d'entraide, la médecine préventive, l'aide à domicile, la recherche d'une maison de retraite, les différents types de tutelles, les mutuelles complémentaires, les activités festives et culturelles souhaitables. Un repas convivial en milieu de journée a permis des échanges plus informels et amicaux. Cette rencontre a été préparée, documentée et animée par l'équipe des bénévoles de la Région Ile-de-France.

Ces bénévoles (15 actuellement pour environ 235 adhérents) se réunissent chaque trimestre (mars 2015, juin 2015, septembre 2015 et février 2016) pour faire le point des activités en cours et en préparer d'autres.

Certains bénévoles ont aussi travaillé plus spécifiquement sur la médecine préventive, le site web, les mutuelles, et d'autres sujets « sociaux » d'intérêt national.

En octobre 2015, la déléguée régionale a participé au colloque organisé par l'Association « Old Up », au Conseil économique, social et environnemental sur le rôle de notre génération de « plus si jeunes mais pas si vieux ». Quelle utilité et quel sens donner à l'allongement de la vie ? Nous pourrions coopérer avec eux sur l'interrogation qu'ils soulèvent « quels sont nos moyens d'influencer l'Europe puisque nous avons été acteurs de sa construction ? »

En décembre 2015, un déjeuner conviant les nouveaux inscrits des cinq dernières années a permis de présenter à ceux-ci les activités et demandes d'implication de l'association dans la région. La présidente et la secrétaire générale nous ont fait l'honneur de participer à cette rencontre.

La recherche de bénévoles disponibles pour venir en appui aux plus âgés ou adhérents isolés aux prises avec des démarches auprès du RCAM ou des services sociaux, qui apparaissent forcément compliquées dans ces situations, est une de nos préoccupations. Démultiplier les possibilités de rencontres de proximité est une autre préoccupation.

Des activités culturelles : visite du château de Fontainebleau, deux soirées (théâtre et concert) ont aussi permis des rencontres amicales et détendues. Une galette des rois a réuni fin janvier 2016 quelques adhérents du XVIème arrondissement parisien.

Languedoc-Roussillon (Pierre Frigola et Marion Oprel)

Le 21 mai 2015, vingt-sept adhérents se sont retrouvés pour visiter les marais salants de Gruissan, faire étape au Château Capitoul afin de visiter les caves et déguster les vins et enfin pour une balade en mer avec commentaires sur la flore, la faune et l'histoire de la région.

En outre, les membres de la région sont régulièrement invités à participer à des activités organisées par l'AIACE-France, par le Mouvement Européen de l'Hérault et à d'autres activités culturelles ou associatives annoncées ou organisées par certains des membres.

Nord, Pas-de-Calais (Dominique Cattet)

Une réunion des membres de l'AIACE-France résidant dans la région Nord /Pas-de-Calais a eu lieu en février 2015 et Dominique Cattet a accepté d'assurer l'intérim pour la région. Il souhaite entamer une réflexion pour redynamiser la délégation régionale, qui a peu de membres mais qui se situe entre deux grandes entités qui ont des délégations régionales importantes.

PACA, Corse (Michèle Thozet)

Entraide :

Les bénévoles de la Région PACA-Corse ont poursuivi en 2015 leur activité auprès des collègues retraités qui rencontraient des difficultés. Il y a actuellement dans la Région 27 bénévoles qui s'occupent des 352 retraités identifiés, dont 315 sont membres de l'AIACE.

Environ une centaine d'interventions auprès de collègues retraités ont eu lieu au cours de l'année. La majorité des demandes a porté sur des problèmes de remboursement de frais médicaux (retards et refus), le remboursement de la CSG suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne, le passage à la complémentarité

pour les conjoints non fonctionnaires et les aides. En outre, sept interventions auprès d'Ispra ont permis de résoudre des problèmes de remboursements.

Dix-neuf retraités requièrent un suivi pour raisons diverses. Les visites à ces personnes ont été au nombre de 23.

Accueil :

Sept nouveaux retraités adhérents à l'AIACE-France se sont installés en région PACA-Corse pendant cet exercice budgétaire et ont reçu une lettre d'accueil.

Rencontres :

Les bénévoles se sont réunis à cinq reprises pour faire le point sur leurs activités au niveau départemental. Les coordinateurs se sont réunis le 13 novembre 2015 pour faire le bilan de l'année et rédiger le rapport annuel d'activités.

Quatre rencontres-déjeuners ont été organisées par les coordinateurs pour les résidents de leur département. A Nice, ces rencontres ont lieu chaque mardi dans un restaurant.

Tous les retraités de la région ont été invités à participer à une rencontre d'information à Nice suivie d'un voyage de trois jours dans le Piémont.

Information :

Notre système de diffusion d'informations par voie électronique compte 173 abonnés. Le nombre de retraités identifiés ne disposant pas de moyen de communication par Internet est de 85.

Autre activité :

Les bénévoles de PACA ont également participé activement à la préparation des nouveaux statuts d'AIACE-France (échange d'observations et réunions à Nice et à Paris).

"HELP DESK" INFORMATIQUE AIACE-FRANCE (MARINUS OOMS)

Notre ami et collègue Hans Eysselinck nous a quitté en 2015. Nombreux sont les collègues qui ont gardé un bon souvenir de sa disponibilité et de son expertise en informatique. Il nous manque déjà. Marinus Ooms a pris la relève et résume ses observations :

En 2015 les demandes d'aide sont devenues moins fréquentes que les années précédentes, mais elles avaient toujours le même sujet : la Caisse de Maladie et l'accès via Internet. Actuellement, tous pays confondus, plus de 7.000 pensionnés accèdent au RCAM en ligne via ECAS.

La procédure pour s'y connecter la première fois est et reste compliquée. Une des étapes de la procédure, qui prévoit l'envoi d'une lettre recommandée avec un code personnalisé, a dans plusieurs cas mal fonctionné, la lettre n'arrivant jamais.

Plusieurs plaintes concernent le fait que le système RCAM n'est pas disponible pendant quelque temps comme si le système était "off line" alors qu'aucun message n'affiche la non-disponibilité sur l'écran.

Un "feedback" entre le « Help Desk Team » et les responsables techniques du système RCAM-en-ligne est souhaitable.

AIACE- INTERNATIONALE-ASSISES

La France a été bien représentée aux Assises 2015 de l'AIACE-Internationale qui se sont déroulées à Bratislava en juin. D'autres ont pu suivre les débats en ligne avec un accès par webstreaming. Un nouveau Président et un Vice-président de l'AIACE-Internationale ont été élus lors de la réunion du conseil d'administration.

Le N° 100 de VOX relate en détail ces événements ; des informations et photos figurent également sur le site Internet des assises :

<http://www.aiace-assises-europa.eu/>

Les Assises 2016 auront lieu à Trieste du 24 au 30 mai et l'enregistrement est ouvert. Les formulaires d'inscription ont été publiés dans le N° 101 de VOX et sont disponibles sur le site

www.aiace-europa-assises.eu

L'ANNEE QUI VIENT

L'Association s'efforce de répondre, comme par le passé, aux attentes de ses membres, dans la mesure de ses moyens. Notre lien statutaire avec les institutions met à notre charge des obligations d'ordre social, concrétisées par les différents accords entre les institutions et l'AIACE, dont le premier a été signé avec la Commission en 2008 et le dernier avec le Conseil tout récemment. Il nous appartient de rester vigilants et de suivre leur mise en œuvre.

Nous allons également poursuivre nos efforts pour développer des réseaux de bénévoles dans les régions où les membres ne sont pas très nombreux (Centre, Picardie, Normandie-Bretagne, Aquitaine...). Nous relançons donc un appel aux bénévoles et/ou délégués régionaux potentiels dans ces régions.

Le comité a été élu pour trois ans et nous arrivons en fin de mandat. Je voudrais remercier tous les membres du comité et les délégués régionaux, le secrétariat et les bénévoles qui ont tous beaucoup contribué pendant cette période marquée de nombreux changements. Il y a parmi eux, ceux et celles qui se retirent, ayant consacré beaucoup d'années à l'Association, Marie-Jeanne Maurage, déléguée de l'Ile-de-France, Paulette Sierota, déléguée de la région Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes toutes les deux très dynamiques et très appréciées ainsi que Raymond Muller, Vice-président, qui était en outre le représentant de notre section au Groupe technique et au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale. Tous trois méritent une mention particulière et notre reconnaissance pour le travail énorme qu'ils ont accompli.

Anne Harris-Hennon
Présidente

LE NOUVEAU COMITE, LES DELEGUES REGIONAUX

Isabelle Kardacz



En vertu du nouveau statut de l'AIACE-France, le nouveau comité composé de 11 membres a été élu pour 3 ans et les résultats ont été proclamés lors de notre Assemblée générale du 23 mars 2016. Les membres de ce comité, outre la charge d'administrer l'Association, auront des fonctions bien définies. Elles ont été débattues lors de la première réunion de ce nouveau comité, le 3 mai 2016 à Paris.

MEMBRES DU BUREAU :

Anne **HARRIS**, Présidente, représentante de l'AIACE-France au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale ;

René **GUTH**, Vice-Président, représentant de l'AIACE-France au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale; Délégué régional pour la région Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine ;

Marie-José **DUPRAZ**, Secrétaire générale, en charge de la gestion quotidienne du RCAM ;

François **JANVIER**, Trésorier.

MEMBRES DU COMITÉ (2016-2019) :

Jacques **CHRISTIANY**, Assistant du Trésorier et du Délégué régional, René Guth, pour la Lorraine ; Suppléant pour la représentation au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.

Dominique **DESHAYES**, en charge de la coordination de l'information avec le RCAM et le PMO ; Suppléante pour la représentation au Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale.

Kerstin **DEDYE** travaillera avec la Secrétaire générale sur la gestion quotidienne des relations avec le RCAM.

Isabelle **KARDACZ** continuera d'assurer les publications de l'INFO et des articles dans les revues comme VOX.

Elle assistera également Anne Ropers pour l'actualisation du site web.

Marinus **OOMS** continuera d'assurer sa fonction de Help-Desk informatique.

Anne **ROPERS** assurera l'actualisation de notre site WEB et assistera Isabelle Kardacz pour la publication de l'INFO.

Michèle **THOZET** continuera d'assurer ses fonctions de Déléguée régionale pour la région PACA/Corse et de coordinatrice des bénévoles.

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Le Comité souhaite un redécoupage des régions, afin d'augmenter le nombre de délégués régionaux en créant des équipes par région, l'idéal étant d'avoir un représentant par département. Nous avons toujours besoin de bénévoles, notamment dans les régions de la Bretagne, du Centre et de la Normandie. Vos propositions de coopération sont les bienvenues. Votre coopération n'implique pas forcément un engagement à plein temps !

- Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, René GUTH
- Aquitaine, Roland PIERARD
- Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Paulette SIEROTA
- Ile-de-France, Picardie, DOM, Marie-Jeanne MAURAGE
- Languedoc-Roussillon, Pierre FRIGOLA
- Limousin, Poitou-Charentes, Pays de Loire, Mireille DUSSEAUX
- Midi-Pyrénées, Karin VAN DIEREN
- Nord, Pas-de-Calais, Dominique CATTET
- Normandie-Bretagne, Geneviève VILLEDIEU
- Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Michèle THOZET

Isabelle Kardacz



Marie-José Dupraz et
Francine Petit-Doise

NOUVELLES DU SECRETARIAT

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : LES LUNDIS ET MERCREDIS DE 9H À 12H30.

Il est préférable de concentrer les appels téléphoniques le lundi matin mais un suivi des messages est assuré sur une base régulière.

COTISATION ANNUELLE :

La cotisation annuelle est passée à **38€** en raison de l'augmentation de la rétrocession que nous payons l'AIACE-Internationale. **A noter notre changement de banque pour la caisse d'Epargne ECUREUIL** résultant d'une augmentation excessive des frais de banque chargés par la BNP. Les adhérents qui ont opté pour les virements bancaires doivent se reporter en avant-dernière page de couverture.

FORMULAIRES RCAM ET AUTRES:

Il est rappelé que les adhérents qui disposent d'internet,

peuvent **imprimer tous les formulaires** de prise en charge pour hospitalisation, remboursements médicaux, devis dentaires etc... **à partir de notre site web** www.aiace-fr.eu en cliquant sur RCAM puis formulaires médicaux.

Le secrétariat peut fournir sur demande aux adhérents qui n'ont pas accès à notre site WEB ou n'ont pas d'imprimante ces différents formulaires ainsi que le formulaire pour passer une annonce sur le site des petites annonces de la Commission

COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT :

AIACE-France
12 avenue d'Eylau
75116-Paris
Tél : 01 47 55 82 29 ou 09 60 42 51 42
Adresse e-mail : aiace.france@wanadoo.fr

APPEL A COTISATION POUR LES RETARDATAIRES

La cotisation est passée depuis le 1^{er} janvier 2016 à 38€ en raison de l'augmentation correspondante de 3€ de la rétrocession que nous devons payer à l'AIACE-Internationale.

Nous avons une préférence pour les deux formes de paiement suivantes :

Soit le prélèvement automatique, pour lequel il suffit de nous adresser **une lettre** nous donnant votre accord **en y joignant votre RIB** à adresser à AIACE-France, 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris et **d'informer votre banque**.

Soit un virement permanent ou ponctuel. Le prélèvement permanent, que vous pouvez résilier à tout moment, présente l'avantage pour vous d'un prélèvement à date fixe, celle que vous avez choisie, mais dans la mesure du possible au cours du mois de janvier ou dans les tout premiers mois de l'année.

Merci de bien préciser le nom de l'adhérent, si celui-ci est différent de celui mentionné sur le compte bancaire.

Bien entendu, il vous est toujours loisible d'acquitter votre cotisation par **chèque** à libeller au nom de l'AIACE-France et à adresser à AIACE-France, 12 avenue d'Eylau, 75116 Paris

ATTENTION nos coordonnées bancaires ont changé :
CAISSE d'EPARGNE Ile-de-France, agence Paris Trocadéro, 84 rue de Longchamp, 75116 Paris

Code banque : 17515
Code guichet : 90000
Clé RIB : 11
Numéro de compte : 08008492980
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0084 9298 011
BIC : CEPFRPP751



Bienvenue sur le site de l'AIACE France

Ce site a pour but d'informer les anciens fonctionnaires de l'Union européenne, et particulièrement les membres de l'AIACE-France, sur les activités que notre section organise tant au plan régional qu'au plan national.

Le site présente de multiples documents pouvant concerner les pensionnés de l'Union européenne et leur famille, ainsi que les renseignements pour s'inscrire aux assises de l'AIACE internationale.

Adhérer à l'AIACE-France

RENCONTRES

- AIACE internationale Assises 2016: Trieste 24-30 mai. Voir Activités.
- AIACE-France Sorties et voyages : voir Activités, vie des régions.

ACTUALITES

- PRELEVEMENTS SOCIAL (CRDS etc) : voir la mise à jour mars 2016 Publications et



Anne Ropers

LE SITE WEB DE L'AIACE-FRANCE

Anne Ropers, notre webmestre, nous rappelle que, depuis un an déjà, l'AIACE-France dispose d'un site web qui permet de retrouver des informations très utiles. Il faut le consulter,... Vous ne serez pas déçus !

Si vous voulez imprimer un formulaire de remboursement ; tout savoir (ou presque) sur le RCAM ; être informés de l'avancement du dossier CSG ; savoir qui est votre délégué(e) régional(e) ; lire les statuts de l'AIACE-France ; si vous ne voulez pas manquer une prochaine réunion, une prochaine sortie, etc... un bon réflexe : consultez le site

AIACE-FR.EU À METTRE DANS VOS FAVORIS !

Tous ces renseignements, et bien d'autres, y sont accessibles à tous sans identifiant ni mot de passe, et sont régulièrement mis à jour.

Pour davantage encore d'informations, les membres cotisants de l'AIACE-France peuvent s'inscrire en ligne pour avoir accès au *COIN DES ADHÉRENTS*, une page du site qui vous propose, entre autres :

- l'annuaire des membres de l'AIACE-France mis à jour mensuellement,
- les renseignements détaillés sur les activités (sorties, réunions...),
- les derniers numéros de l'INFO et du Flash Info,
- le compte-rendu des assemblées générales, etc...

L'inscription au *COIN DES ADHÉRENTS* est très facile, il suffit d'avoir une adresse mail et de choisir un mot de passe.

Et si, en tant que membre responsable, vous voulez publier un document sur le site, ou si, en tant qu'utilisateur, vous avez des suggestions pour l'améliorer, envoyez votre contribution ou vos remarques par mail à l'AIACE-France (aiace.france@wanadoo.fr), avec copie à Anne.Ropers@gmail.com et avec la mention «site web» en objet.

Régulièrement mis à jour, ce site est le vôtre, consultez-le !

Anne Ropers



LA VIE DE L'AIACE-FRANCE DANS NOS REGIONS

Nos délégués régionaux organisent les sorties annuelles habituelles. Si vous souhaitez vous y inscrire, n'hésitez pas à consulter notre site web sur lequel vous trouverez les informations utiles. Trois délégués régionaux ont apporté une contribution supplémentaire. Merci à eux.

AIACE ILE-DE-FRANCE/PICARDIE/DOM

Marie-Jeanne Maurage



Dans la délégation de l'Ile-de-France qui inclut la Picardie et les Territoires d'Outre-Mer, nous sommes environ 250 adhérents. Les effets du «baby boom» nous ont amenés 8 nouvelles adhésions depuis le début de l'année.

Nous sommes organisés en secteurs géographiques avec si possible un ou deux bénévoles référents par «zone ou quartier». Le découpage s'est fait en fonction de la taille des arrondissements ou des départements et la répartition des adhérents, de telle sorte que des rencontres amicales et une entraide de voisinage soient facilitées. Le découpage de la région et les coordonnées des bénévoles sont sur le site de l'AIACE- France (www.aiace-fr.eu).

Ce trimestre deux rencontres de voisinage ont été organisées l'une dans le XVIème arrondissement autour d'une galette des rois, et une autre dans les Vème et VIème arrondissements qui devrait aboutir à la création d'un ou deux clubs de lecture.

La Double Inconstance de Marivaux à la Comédie française, puis un très beau concert du Quatuor tchèque, le Quatuor Talich, au Théâtre des Champs Elysées ont permis d'autres contacts.

L'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris le 23 mars 2016 a été bien sûr un temps fort pour nous.

Un déjeuner-rencontre avec les nouveaux adhérents, a été programmée pour le 31 mai 2016; il coïncidera avec la réunion de travail trimestrielle des bénévoles de la région. C'est le moment où nous faisons le point sur l'avancement des projets en cours et à venir (visites de personnes isolées, sorties culturelles-probablement le Musée Rodin et la Maison du Danemark à la Cité Universitaire-, un atelier informatique et notre club littéraire). Vient maintenant la période où nombre des retraités parisiens prennent leurs quartiers d'été ou voyagent, période heureuse pour les uns, plus difficile pour ceux qui, fragiles ou isolés, se sentent parfois abandonnés. C'est pourquoi nous voulons mettre en place une couverture optimum de la région d'autant que certains bénévoles sont beaucoup plus sollicités que d'autres et deux zones n'ont pas encore de bénévoles référents. Soyons optimistes et gageons que les nouveaux renforts et l'élan que Trieste donnera à ceux d'entre nous qui y participeront, nous feront avancer. Old Up !

Marie-Jeanne Maurage

AIACE ALSACE/ LORRAINE/ CHAMPAGNE- ARDENNE/FRANCHE-COMTÉ

René Guth



Depuis le début de l'année, la Délégation Grand-Est a accueilli six nouveaux membres ! Nous sommes maintenant 131 collègues, j'espère tous en règle de cotisation... Petit rappel du trésorier qui attend les retardataires ! Pour l'essentiel de nouveaux retraités, pas tous Français, issus des trois principales institutions et qui ont compris les bienfaits du réchauffement climatique entre Champagne et Rhin !

Deux invitations ont été relayées par courrier électronique à nos affiliés du Grand Est. D'une part, en marge de la session plénière d'avril, une causerie sur l'actualité européenne avec l'un de nos MEP, Anne Sander. D'autre part, une exposition et deux conférences à Strasbourg

début mai, sur l'œuvre et la vie en faveur de la réconciliation franco-allemande du père Stock (événement signalé par l'une de nos membres).

A VOTRE AGENDA : Le Délégué se lance maintenant dans la préparation de la traditionnelle sortie d'automne qui nous fera visiter la ville de Verdun et le Centre international de la paix-centenaire de la bataille oblige-le lundi 3 octobre. Les TGV nous permettent un accès facile de Strasbourg, Nancy Metz, Reims dans le même créneau horaire. Plus d'informations viendront avant l'été.

René Guth

AIACE LANGUEDOC/ROUSSILLON

Kathleen Vande Walle



La sortie prévue le 28 avril à Aigues-Mortes a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Nous espérons pouvoir organiser une sortie à l'automne. Marion Opriel, après avoir magnifiquement œuvré en tant que déléguée régionale en tandem avec Pierre Frigola, a cédé sa place à Kathleen Vande Walle.

Kathleen Vande Walle

LES NOUVELLES DE L'AIACE-INTERNATIONALE



Anne Harris-Hennon

La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos 11 000 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce numéro couvre la période de février à avril 2016. Anne Harris la partage avec vous.

ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'AIACE-INTERNATIONALE

8 février 2016 : participation et aide à la gestion de la réunion du groupe technique PMO–DG HR–AIACE. Ce groupe de travail comprend des représentants du PMO, de la DG HR, du Bureau international ainsi que des sections nationales qui ont des questions précises à poser concernant les domaines de responsabilité du PMO et de la DG HR. Ce groupe technique a pour objectif de préparer les réunions du conseil d'administration (CA) avec les représentants des administrations et d'éviter d'évoquer en CA des questions trop spécifiques.

17 février 2016 : réunion du Bureau

18 février 2016 : réunions trimestrielles avec la direction du PMO et la DG HR

14 et 15 mars 2016 : réunion du CA

16 et 17 mars 2016 : participation à la réunion du CGAM (comité de gestion de l'assurance maladie)

26 avril : réunion du Bureau

FAITS MAJEURS DURANT CETTE PÉRIODE

Ils se situent dans le domaine de l'assurance maladie. Nous avons signalé qu'il y avait des problèmes dans le fonctionnement du CGAM et dans le travail en amont du CGAM. C'est seulement en mars 2016 que le CGAM a pu adopter son rapport annuel 2014 et ce rapport ne contient pas certains éléments que la délégation du personnel aurait voulu inclure. Néanmoins, il faut souligner depuis le début 2016, une évolution très positive et prometteuse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2016

Le directeur du PMO s'est réjoui à juste titre de la nette amélioration des délais de remboursement de la part des trois bureaux liquidateurs. Il a en outre pris plusieurs engagements pour l'avenir :

- mieux expliquer les motifs de refus d'une demande, notamment dans les cas de maladie grave ;
- augmenter la qualité de service aux affiliés à la recherche d'information (réduction du délai d'attente au téléphone, mise en place de bureaux d'accueil du PMO, y compris à Luxembourg en juin 2016, réorganisation interne du bureau central et des bureaux liquidateurs pour regrouper les ressources humaines liées au contact avec les affiliés, refonte complète de l'information aux affiliés sur le site My IntraComm en collaboration avec l'AIACE).
- La direction du PMO s'est déclarée ouverte à la discussion sur les examens de médecine préventive pour les conjoints assurés en complémentarité et résidant dans les pays où de tels examens ne sont pas disponibles. Pour la complémentarité elle-même, le PMO a reconnu que cela lui pose des problèmes de gestion et réfléchit à des possibilités de simplification, mais il faut bien comprendre que toute autre solution doit respecter la réglementation ou à défaut la modifier.

Par contre pour les programmes de médecine préventive, le président sortant du conseil médical n'a pas voulu remettre en cause le bien-fondé des nouveaux programmes, bien que ceux-ci aient été présentés au CGAM en novembre 2015, après leur mise en œuvre en juillet 2015. À notre avis le but de réduire les frais est évident. Au moins trois cancers importants ne sont plus vraiment couverts par cette médecine préventive, à savoir les poumons, la prostate et le colon. La colonoscopie virtuelle (par imagerie) peut être acceptée, mais l'affilié n'aura droit à aucun examen après 60 ans s'il en a déjà eu un avant. Dans ces conditions, les affiliés ne peuvent plus se fier entièrement à cet

examen bisannuel et devront évaluer avec leur médecin traitant la nécessité d'examens complémentaires (mais qui ne seront pas remboursés à 100%).

RÉUNION DU CGAM

Nous avons contesté un avis médical qui a été suivi par le bureau liquidateur et par le CGAM. Cet avis indiquait que le conseil médical jugeait qu'une maladie peut ne plus être prolongée comme maladie grave après un certain délai et que dans le cas d'espèce, l'un des quatre critères, à savoir le pronostic vital, n'était pas rempli. Nous avons considéré qu'une telle approche était contraire à la jurisprudence : l'arrêt Hecq (12 mai 2004) confirme que tout examen visant à dépister une éventuelle récurrence d'une maladie grave doit continuer à être remboursé à 100 %, quel que soit le délai depuis l'apparition de la maladie. En outre l'arrêt Allen impose aux médecins de considérer globalement les quatre critères prévus par la réglementation et ne pas se borner à un seul critère de décision. Après un débat au CGAM, le PMO a fait part de trois engagements très importants :

- Le PMO se considère lié par la réglementation, mais pas nécessairement par un avis médical ;
- Lors d'une décision de fin de reconnaissance d'une maladie grave, l'affilié recevra une meilleure information ;

- Les examens de dépistage d'une éventuelle récurrence d'une maladie grave continueront à être remboursés à 100 %.

Autres points importants:

- L'organisation des Assises 2016 et la préparation de 2017. Un problème est l'augmentation de participants à l'AG ne payant aucun forfait, mais qui souhaitent malgré tout pouvoir s'inscrire à certaines manifestations, ce qui entraîne des frais de gestion.
- Les assurances : il peut exister une certaine confusion avec les assurances Afiliatys et ceci nécessite un certain nombre d'actions de la part du Bureau, notamment une clarification à destination de nos membres.
- La composition du Bureau a été discutée le 26 avril, avec un nécessaire renfort et une nouvelle répartition des tâches, qui seront expliqués au CA lors des Assises à Trieste.
- Le travail de communication doit se poursuivre. Le développement du nouveau site Web a pris un retard regrettable, mais sera opérationnel sous peu. Un séminaire communication avec les sections nationales sera organisé à l'automne.

Anne Harris-Henon

INFORMATIONS PRATIQUES

SANTÉ/RCAM

En cas d'hospitalisation, le document ci-dessous complété par vos soins et joint à l'attestation d'affiliation au RCAM peut s'avérer très utile. Conservez-les avec vos papiers d'identité dans votre portefeuille...

**URGENCE SANTÉ
(DOCUMENT À COMPLÉTER)**

URGENCE SANTÉ

(DOCUMENT À COMPLÉTER)

NOM, Prénom:

Date de naissance:

N° d'affilié(e) au RCAM:

Date de cessation de fonction à la Commission européenne (ou autre Institution) le:

Affilié(e) primaire au RCAM (Régime Assurance Maladie) des anciens fonctionnaires de l'Union européenne; Bureau liquidateur d'ISPRA (Italie).

SI JE DOIS ÊTRE HOSPITALISÉ(E) SANS ÊTRE CONSCIENT(E):

N'étant pas affilié(e) à la Sécurité Sociale française, je n'ai pas de carte Vitale. Demander ma prise en charge au RCAM, bureau d'ISPRA

Tél +39 03 32 78 99 66 (heures de bureau ; si fermé laisser message.)

Fax +39 03 32 78 94 23

Formulaires disponibles sur les sites suivants: <https://ec.europa.eu/pmo/contact> ou www.aiace-fr.eu

EN CAS DE MALADIE GRAVE (4 CRITÈRES)

Demander un formulaire de prise en charge à 100% en téléphonant à ISPRA +39 03 32 78 57 57 ou par Fax : +39 03 32 78 54 79

EN CAS DE DÉCÈS :

Personne à prévenir (nom téléphone, mail):

Un proche doit prévenir le PMO (Personnel Management Office) de la Commission européenne à Bruxelles Tél +32 22 95 20 17

Pour obtenir frais funéraires (forfait de 2350€). Tél + 39 03 32 78 66 64

Fax +39 02 32 78 54 79

QUI PEUT AIDER :

Le bureau de de l'AIACE-France à Paris (Tél. 01 47 55 82 29 ou 09 60 42 51 42 lundi et mercredi matin), email: aiace-france@wanadoo.fr

Et surtout : (Nom, adresse, téléphone, mail) d'un bénévole de l'AIACE-France dans votre région, votre département ou votre quartier (pour Paris).



Dominique Deshayes a participé à un débat sur les obligations déclaratoires en matière fiscale, organisé à Bruxelles, le 26 avril 2016, par l'Association des Française et Français des Institutions Communautaires et européennes (AFFCE). Elle a rédigé cette note d'information pour notre magazine.

Orateur: Rémi Verneau, attaché fiscal auprès de l'ambassade de France à Bruxelles

La conférence portait sur les obligations déclaratives (y inclus les comptes bancaires) dans le domaine fiscal, des fonctionnaires et autres agents de l'UE de nationalité française».

A noter:

- Essentiellement résidents fiscaux français
- Pour tous agents avec accent sur actifs
- Seuls sont repris ici les point concernant les pensionnés
- Si cela doit être utilisé pour une publication officielle d'AIACE France, il faudra faire relire par spécialistes, ce dont je me chargerai...

Le point CSG n'a pas été abordé, pas plus que celui de la taxe d'habitation

1. Domicile fiscal

L'orateur conseille de se référer au site de l'AFFCE bien fait dans l'ensemble

Pour les pensionnés, le PPI ne s'applique plus

Les pensions sont exonérées d'impôts (règlement CE 549/69 du 25 mars 1969)

L'IRPP porte sur l'ensemble des revenus

2. Obligations fiscales des personnes vivant en France

Tous les revenus de source française ou étrangère
En cas de revenus partagés (immeubles ou intérêts sur comptes), les revenus sont attribués pour moitié à chaque conjoint.
Suppression de la double imposition

3. Modalités de déclaration et de taxation

Une seule déclaration par foyer même si le conjoint n'est pas domicilié en France

Seuls les revenus imposables doivent être reportés sur la déclaration d'ensemble 2042

Les revenus qui n'ont pas leur source en France doivent être déclarés sur la déclaration des revenus encaissés à l'étranger 2047 puis reportés sur la déclaration d'ensemble des revenus.

Déclaration des informations nécessaires pour éliminer la double imposition (déclaration 2047 puis 2042)

Modalités de taxation

Taxation directe au barème de l'impôt si l'ensemble du foyer est en France

La situation familiale est prise en compte, même si le conjoint n'est pas domicilié en France

4. Vigilance

Bien cocher la case **8FV** page 4 en bas pour que la pension ne soit pas prise en compte, en précisant la situation particulière.

(Pour un couple dont l'autre n'a pas un domicile fiscal en France, il y souvent une régularisation par voie manuelle).

Ne pas omettre de cocher la case 8TT (comptes assurance vie à l'étranger) et la case 8UU (comptes bancaires à l'étranger)

5. ISF

Si le patrimoine pris en compte est supérieur à 1,3 millions €
- Patrimoine mondial pour domiciles fiscaux français
- Pour les autres, uniquement biens situés en France

De 1,3 millions € à 2,57 millions € déclaration complémentaire 2042 C

Si le patrimoine est supérieur à 2,27 millions €, déclaration spéciale ET paiement simultané.

LES PENSIONNÉS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES SOUS LA LOUPE DU PMO

Ils sont actuellement 22.660 pensionnés des institutions européennes. D'où viennent-ils ? Quel âge ont-ils ? Où résident-ils ? Nous vous disons tout cela, et plus encore... Ces informations publiées par NEWSHOUND, magazine du Parlement européen qui nous a donné l'autorisation de les reproduire, reprennent les chiffres du PMO à la date du 31 janvier 2016.

D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Toutes les institutions et agences ont leur quota de pensionnés, qui grossit d'année en année. C'est, assez logiquement, la Commission qui se taille la part du lion, avec 15.421 retraités. Suit le Parlement, avec 3.097 pensionnés, dont anciens MEP. 158

Le Conseil, quant à lui, atteindra bientôt le nombre de 2.000 (1.978 actuellement). Ensuite, les chiffres baissent : 592 pour la Cour de justice, 387 pour le Comité Economique et Social, 355 pour la Cour des comptes, 252 pour le SEAE et 63 pour le Comité des Régions.

Les agences, quant à elles, regroupent 515 pensionnés en tout et pour tout.

QUEL ÂGE ONT-ILS ?

Être fonctionnaire européen ne garantit pas de finir centenaire. Mais il y a quand même 95 pensionnés qui ont dépassé l'âge ô combien honorable de 95 ans et filent donc tout droit vers le nombre magique de cent.

À l'autre bout de la ligne des âges, 822 pensionnés ont moins de 49 ans, un chiffre qui s'explique par le fait que tous les types de pensions sont ici comptabilisés (ancienneté, invalidité, survie, orphelin).

Le gros des troupes a entre 60 et 80 ans, avec un pic pour les 65-69 ans : -60-64 ans : 3.338 – 65-69 ans : 5.611 – 70-74 ans : 3.933 – 75-79 ans : 3.124.

Quelques centaines de collègues ont pris leur retraite entre 50 et 54 ans (396 en tout) et plus de mille entre 55 et 59 ans (1.307 exactement).

Après quatre-vingts ans, les rangs s'éclaircissent : 2.202 entre 80 et 84 ans, 1.329 entre 85 et 89 ans et 503 entre 90 et 94 ans. Ces chiffres prouvent qu'une majorité de retraités atteint l'âge de 69 ans, mais qu'environ un tiers d'entre eux décède avant 75 ans.

De même, plus d'un tiers des retraités ayant atteint 79 ans décède avant 85 ans. Et entre 89 et 94 ans, ce sont presque les trois-quarts.

OÙ RÉSIDENT-ILS ?

Beaucoup passent leur retraite sur leur dernier lieu de travail. La Belgique est de loin le pays qui regroupe le plus grand nombre de retraités des institutions européennes (9.018).

D'autres rentrent au pays. D'autres encore commencent carrément une nouvelle vie dans un autre pays de l'UE, ou même hors UE pour 331 d'entre eux.

Certains pays ont plus la cote : outre la Belgique, quelques pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, France, Royaume-Uni), un pays du Nord (le Danemark, peut-être en raison du nombre et de la qualité des services qu'il offre aux retraités), deux du Sud (Italie et Espagne). La qualité de vie et le climat doivent sans doute jouer un rôle.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des États membres de l'Union, avec le nombre de retraités qui y vivent :

Allemagne : 1.456	Lettonie : 12
Autriche : 107	Lituanie : 7
Belgique : 9.018	Luxembourg : 2.694
Bulgarie : 9	Malte : 17
Chypre : 15	Pays-Bas : 420
Croatie : 3	Pologne : 30
Danemark : 551	Portugal : 391
Estonie : 8	République tchèque : 28
Espagne : 814	Roumanie : 7
Finlande : 208	Royaume-Uni : 967
France : 2.548	Slovaquie : 15
Grèce : 315	Slovénie : 8
Hongrie : 22	Suède : 251
Irlande : 245	Hors UE : 331
Italie : 2.163	

A l'occasion de la remise du Prix Charlemagne 2016 au pape François, voici le discours de Martin Schulz, Président du Parlement européen. Un discours empreint de lucidité et d'espoir.

Saint-Père,
Chers invités,

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de me trouver en ce jour dans la Sala Regia, au Vatican, pour m'adresser à Sa Sainteté le pape François à l'occasion de la remise du prix international Charlemagne d'Aix-la-Chapelle. Le prix Charlemagne est un prix citoyen, fondé par les citoyens d'Aix-la-Chapelle, région dont je suis originaire, située à la frontière entre l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. À l'époque, notre continent en ruine portait encore les stigmates de la guerre. Et pourtant, les citoyens aixois ont décidé de créer le prix Charlemagne pour promouvoir l'unification pacifique de l'Europe. Le fait que Jean-Claude Juncker, Donald Tusk et moi-même, présidents des trois institutions de l'Union européenne et lauréats du prix Charlemagne, nous adressions ensemble à vous aujourd'hui témoigne de notre reconnaissance à l'égard de cet état d'esprit affiché par les citoyens d'Aix-la-Chapelle.

L'Europe vit actuellement des moments difficiles et se rapproche même d'un point de rupture. Plus que jamais nous avons besoin de citoyennes et de citoyens qui ont foi en l'unification européenne, qui nous sortent de notre torpeur et qui nous rappellent ce qui compte vraiment : la paix, la solidarité et le respect mutuel. Il faut renforcer ce qui nous unit, et non creuser des fossés qui nous divisent. C'est pour ce message qu'il porte que Sa Sainteté le pape François se voit décerner aujourd'hui le prix Charlemagne. Votre Sainteté, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations.

Ce pape originaire d'Argentine, fils d'immigrés italiens, qui, par son humilité et sa chaleur humaine, conquiert les cœurs par-delà toutes les confessions et les croyances, a, depuis l'extérieur, une vue d'ensemble sur l'Europe. Quand il dit qu'«une Europe qui regarde l'homme et défend et protège sa dignité est un précieux point de référence pour toute l'humanité», Sa Sainteté le pape François nous renvoie, nous Européens, à nos valeurs européennes et donc à nous-mêmes : à l'esprit humaniste de L'Europe.

Nous avons fait notre profession de foi envers la dignité humaine dans un rejet conscient du totalitarisme, lequel a conduit des hommes et des femmes, durant la première moitié du XXe siècle, à infliger à leurs semblables des peines sans nom, à réduire leur foyer en cendres et à détruire leur famille, à emprisonner, à torturer et à massacrer autrui. Ces pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité ont donné naissance à un contreprojet extraordinaire, au cours de la seconde moitié du siècle, dans un premier temps en Europe de l'Ouest : la démocratie, l'état de droit, la liberté d'opinion et la coopération par-delà les frontières entre les peuples. Notre union européenne a comme fondement le constat suivant : quand nous, Européens, sommes divisés, tout le monde en pâtit ; a contrario, quand nous sommes unis, tout le monde en retire des bienfaits.

Aujourd'hui, pourtant, nous risquons de galvauder cet acquis. La force centrifuge des crises nous éloigne les uns des autres au lieu de nous rapprocher. Les égoïsmes nationaux, le repli sur la nation, l'esprit de clocher ont le vent en poupe. La crise des réfugiés confronte l'Europe à un défi historique. Depuis la Seconde Guerre mondiale, jamais un si grand nombre de personnes dans le monde n'ont pris les routes de l'exil. Face à cette situation, les populistes jouent un jeu dangereux, en attisant la peur au lieu de chercher des solutions. On peut comprendre la peur, mais, en politique, elle n'est jamais bonne conseillère.

Dans un oubli total de l'histoire, certains, vingt-cinq ans après la chute du rideau de fer, veulent reconstruire des murs et rétablir des barrières en Europe. Ils s'en prennent ainsi à une de nos conquêtes majeures, celle de la libre circulation. Comme si ceux et celles qui fuient les brutalités de l'État islamique et les bombes de Bachar el-Assad pouvaient renoncer face à des murs et des fils barbelés...

Dans quel déni de réalité se trouvent ceux qui prétendent que les États-nations peuvent mieux s'en sortir seuls ? Comme si nous, Européens, avec notre modèle social si singulier, pouvions prétendre exister dans un monde de plus en plus global et interdépendant, alors que notre continent se décompose...



Mesdames et Messieurs,

Je vous le dis clairement : l'Europe traverse une crise de la solidarité. Notre socle de valeurs est mis à mal.

C'est précisément dans une pareille situation que l'Europe doit se battre, que tous les Européens doivent se mobiliser pour elle.

Le pape François nous donne des raisons d'espérer que nous pouvons y arriver quand il affirme que «les difficultés peuvent devenir des promotrices puissantes d'unité».

Lorsque, après sa visite à Lesbos, il offre d'héberger trois familles syriennes au Vatican, il nous montre – et il montre en particulier aux chefs d'État qui refusent d'accueillir des réfugiés musulmans dans leurs pays catholiques – ce qu'est la vraie solidarité et ce qu'est le sens de l'humanité. Et quand je vois ces dizaines, ces centaines de milliers de bénévoles, à Lesbos, Lampedusa, Munich et ailleurs, distribuer de l'eau, du pain, des vêtements et des couvertures à ces hommes, femmes et enfants qui fuient la guerre et qui viennent chercher refuge chez nous, je suis rassuré sur l'avenir de l'Europe, parce que ces personnes incarnent les valeurs européennes de justice, de solidarité et de respect de la dignité humaine, parce qu'elles montrent aux réfugiés et au monde le visage humain de l'Europe.

Martin Schulz

NOS MEMBRES ECRIVENT...

Trois articles fort intéressants ont été publiés par nos membres : Jean-Pierre Bobichon nous rappelle l'approche des Pères fondateurs de l'Union européenne et nous invite ensuite à réfléchir sur un rapport d'Amnesty International ; Jean-Louis Dewost quant à lui, a réalisé un interview sur l'Acte unique et sur l'Europe d'aujourd'hui. Bonne lecture !



9 MAI 2016 : 66^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN

Jean-Pierre Bobichon

Conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors

En ces temps de graves turbulences en Europe et dans le monde, il est utile de se rappeler, à l'occasion du 66^e anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman, conçue en complicité avec Jean Monet, l'acte fondateur de ce qu'est l'Union européenne d'aujourd'hui.

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques... *Champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous*

avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée... »

C'est à la lumière de ces propos du 9 mai 1950 qu'il faut apprécier la situation européenne d'aujourd'hui. Il est indispensable que les 28 Etats membres de l'Union européenne fassent leurs ces fondamentaux qu'il convient de ne jamais oublier.

Quelle serait l'approche des Pères fondateurs de ce qu'est aujourd'hui l'Union européenne face aux situations dramatiques que subissent des femmes, des hommes, des enfants qui se retrouvent sur les routes pour fuir les guerres pour la plupart de ces populations ? Ils inventeraient des mécanismes de solidarité pour trouver des solutions avec détermination, comme cela a été le cas à l'époque, difficile, pour mettre en place la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier – CECA. Ils mettraient devant leurs responsabilités le couple moteur de la naissance de l'aventure européenne: L'Allemagne et la France pour qu'il persuade, entraîne, convainque les autres Etats membres à sortir de la politique, trop facile et irresponsable dite de « l'autruche ». Ils interpelleraient des Etats membres de l'Europe centrale et orientale pour leur rappeler d'où ils viennent et pour savoir si oui ou non ils se considèrent de la famille européenne mettant en pratique la solidarité active. Car il ne s'agit pas de charbon et d'acier, comme en 1950 mais de femmes, d'hommes et d'enfants, d'êtres humains qui fuient les guerres, les persécutions, les pauvretés. Il est vital et urgent de substituer le temps des discussions et des coups de menton, à celui des propositions concrètes et d'agir résolument, ensemble, et sans délai.

NON A L'EUROPE CUL DE SAC...

Une crise humanitaire s'installe en Grèce. Près de 50000 réfugiés sont bloqués dans des conditions déplorables sur la route des Balkans.

Récemment encore le « Haut-Commissariat aux Réfugiés-HCR – a estimé à près de 500 les nouvelles victimes du dernier naufrage en mer méditerranée. Seuls 41 rescapés, le 16 avril dernier, ont pu trouver refuge à Kalamanta (Péloponnèse), en Grèce. Le pire c'est que nous nous habituons à ce genre d'information dramatique, en Europe.

Débordée par l'arrivée d'un million de personnes fuyant pour la plupart la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan, l'Union européenne en contradiction avec ses valeurs du 9 mai 1950, de solidarité, générosité et respect des droits de la personne humaine, s'est divisée profondément sur les réponses concrètes pour tenter de remédier à cette situation innommable.

Les populations en errance méritent respect et solidarité. Le devoir des dirigeants politiques, associatifs, syndicaux est d'expliquer, de faire barrage aux attitudes xénophobes, d'agir, de ne pas se laisser aller au gré des opinions publiques mais avoir le courage d'assumer leurs responsabilités. A.Merkel, a eu le courage de prendre ses responsabilités y compris pour l'accueil des populations réfugiées en Allemagne. Elle l'a payé, cher politiquement, lors des résultats électoraux dans trois Landers et...elle persiste et ne se renie pas. D'autres personnalités politiques en Europe feraient bien de s'inspirer de cette manière de pratiquer qui donne espoir et crédibilité en l'Europe des citoyens.

...OUI A L'EUROPE DES PONTS

Ce n'est pas de forteresses, de barbelés ou de murs que l'Europe a besoin mais de ponts pour qu'elle retrouve ses fondamentaux de paix et de solidarité, ceux de 1950, que des Etats membres de l'UE n'auraient jamais dû oublier.

Pour en savoir plus : www.institutdelors.eu

Jean-Pierre Bobichon
Conseiller auprès de l'Institut Jacques Delors



Comme annuellement, Amnesty International a publié son rapport pour l'année 2015. Salil Shetty, Secrétaire général d'Amnesty International s'inquiète publiquement d'un mouvement insidieux et rampant qui met les droits humains en péril : des gouvernements s'en prennent délibérément aux institutions qui ont été créées pour contribuer à la protection des droits fondamentaux.

FAITS ET CHIFFRES 2015 :

De nombreux gouvernements ont violé le droit international dans leurs pays au cours de l'année 2015 et notamment :

122 Etats ont pratiqué la torture ou autres mauvais traitements,

29 Etats ont forcé illégalement des réfugiés à retourner dans un pays où ils étaient en danger,

19 Pays ont commis des crimes de guerre et autres violations des « lois de guerre » par des gouvernements ou groupes armés,

113 : Pays ont porté atteinte à la liberté d'expression et de la presse par des restrictions arbitraires,

60 : Millions de personnes dans le monde ont été déplacées,

36 : Des groupes armés ont commis des exactions dans au moins 36 pays,

156 : Au moins des défenseurs des droits humains sont morts en détention ou ont été tués,

61 : C'est le nombre de pays où des personnes qui n'ont fait que défendre leur liberté sont devenues des prisonniers d'opinion,

20 : Pays ont adopté ou promulgué des lois reconnaissant le mariage ou autre forme de relations entre personnes de même sexe.

SOCIÉTÉ CIVILE ATTAQUÉE :

Le rapport cible des gouvernements qui mettent gravement en cause des militants, des avocats et plus largement des personnes engagées au quotidien pour la défense des droits humains.

Le rapport met en évidence « de nombreux gouvernements, qui en voulant lutter contre la menace terroriste

s'en sont pris aux droits à la vie privée et aux droits à la liberté d'expression...

LES NATIONS UNIES A BOUT DE SOUFFLE :

Cette édition des regards des situations en 2015 à propos des droits et libertés dans le monde considère « que de nombreux Etats ont volontairement entravé ou bloqué l'action des Nations unies.

Il est rappelé que si l'ONU a été créée pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre...elle est confrontée à des défis qui la rendent plus vulnérable que jamais ».

Le prochain Secrétaire général de l'ONU qui sera élu à la fin de cette année héritera d'une organisation « qui a accompli beaucoup de choses mais a désespérément besoin d'un nouvel élan... »

Cette étape de renouvellement à la tête de cette grande institution internationale, est une « chance historique pour soutenir une candidature forte d'une personnalité qui saura porter l'engagement, la force d'âme et la vision nécessaire pour faire reculer tout Etat membre tenté de remettre en cause les droits humains »

SOS EUROPE :

Au lendemain du « Sommet » franco/britannique et à quelques jours d'un nouveau Conseil européen sur les douloureuses questions des réfugiés, en espérant qu'enfin des décisions seront prises et surtout, appliquées par TOUS Etats membres de l'Union, le rapport aborde la nécessité d'une campagne européenne pour protéger les personnes, « quels que soient leur origine, leur objectif et leur statut. Tous ont droit au respect de leur vie et de leurs droits ! » :

« Les contrôles, nécessaires, des migrations aux frontières de l'Union européenne doivent respecter les droits humains, qui se concrétisent par :

Pas de renvois forcés pour les personnes qui tentent de rejoindre l'Union européenne,

Pas de détentions abusives aux frontières,
Pas de mauvais traitements physiques contre celles
et ceux qui tentent de rejoindre l'espace européen,
Pas d'accord conclu pour contrôler les migrations avec
des Etats qui ne respectent pas les droits humains,
Le rapport souligne la « nécessité d'opérations de
coopération avec des Etats tiers qui doivent être
transparentes ».

Les actions de SOS Europe visent particulièrement
les institutions européennes, les gouvernements des
Etats membres, les parlements nationaux car « tous
détiennent le pouvoir de mettre le respect des droits
humains au cœur des politiques migratoires de l'Union
européenne.

En agissant au quotidien, en Europe et dans le monde,
la société civile organisée peut contribuer à faire en
sorte que le rapport 2016 d'Amnesty International
soit d'un contenu et faits, de constats, et de résultats
beaucoup plus positifs qu'en 2015

Jean-Pierre Bobichon
Membre fondateur de «Sauvons l'Europe»

30^e ANNIVERSAIRE DE L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN

Interview de M. Jean-Louis Dewost publiée en mars 2016 dans la
Revue mensuelle EUROPE LEXISNEXIS. Nous avons eu l'autorisation de
reproduire cet article fort intéressant et qui donne des raisons d'espérer.



Jean-Louis DEWOST, président de section honoraire au
Conseil d'État, directeur général honoraire du service
juridique de la Commission européenne.

Interview par Denys SIMON, professeur à l'université
Paris1 Panthéon-Sorbonne, École de droit de la Sorbonne,
co-directeur de la revue Europe et Christelle HANG-HU,
rédactrice en chef de la revue Europe.

À l'occasion du 30^e anniversaire de l'Acte unique
européen, acte fondateur de l'Europe telle que nous
la connaissons, J.-L. DEWOST, président de section
honoraire au Conseil d'État, directeur général honoraire
du service juridique de la Commission européenne,
a accepté de répondre à nos questions. Témoin des
premières heures, il nous rappelle l'influence des
libertés de circulation et du marché intérieur dans la
vie quotidienne des citoyens européens et, face aux
turbulences que connaît actuellement l'Union européenne,
nous donne des raisons d'espérer.

1. Quel souvenir gardez-vous du contexte économique et politique des négociations, qui, après l'abandon du projet Spinelli, l'adoption du Livre Blanc de la Commission, et le Conseil européen de Milan, ont abouti à la conclusion l'Acte unique européen ?

L'Acte unique européen, signé en février 1986, et entré
en vigueur, après quelques péripéties constitutionnelles
au Danemark et en Irlande, seulement le 1^{er} juillet
1987, constituait déjà le cadre de l'action commu-
nautaire lorsque j'ai été nommé Directeur général à la
Commission le 1^{er} novembre 1987 : je n'ai donc pas
pris part aux travaux préparatoires... internes à cette
dernière. Cependant, en ma qualité de Jurisconsulte
du Conseil, j'avais assisté à de nombreuses réunions,
d'abord de présentation du Livre Blanc de la Commission
de juin 1985, puis de préparation du Conseil européen
de Milan et de suivi des travaux de la Conférence inter-
gouvernementale comme des négociations entre États
membres qui ont conduit au nouveau traité. Ce traité,

dont on célèbre à juste titre le trentième anniversaire, est le résultat de deux courants de réflexion : – une réflexion institutionnelle prolongeant les travaux d'Altiero Spinelli repris par le « Comité Dooce », visant à la fois à « codifier » la Coopération politique (ancêtre de la Politique étrangère et de sécurité commune), à renforcer les pouvoirs du Parlement européen, et à faciliter la prise de décision au Conseil, – une réflexion économique et politique lancée à l'initiative de la Commission sur le thème du Marché intérieur. J'ai à cet égard un souvenir très précis des confidences (en cercle restreint) de Jacques Delors quant aux raisons qui l'avaient conduit à privilégier ce thème. Soucieux de « relancer » la construction européenne, il avait fait, à peine nommé, son « tour des capitales » cherchant comment mobiliser les énergies... Il lui était apparu dans le contexte économique de l'époque que le seul dénominateur commun, y compris à Londres, était la création de ce qu'il appelait le « grand marché » baptisé par l'Acte unique « marché intérieur ». Certes les droits de douane internes et les contingents avaient déjà disparu, mais les obstacles réglementaires n'avaient pu être supprimés faute de volonté politique et d'instruments législatifs adéquats. D'où l'idée de recenser les principaux obstacles (que les 300 directives devaient faire disparaître), de fixer un horizon (le 31 décembre 1992) et de mettre en place de nouvelles procédures (l'article 100A dérogeant à l'unanimité de l'article 100, et permettant de statuer à la majorité qualifiée dans le cadre de la nouvelle procédure de « coopération » entre Conseil et Parlement). Restait la question politique et quelque peu idéologique : un ou deux Traités ? De nombreux États membres considéraient en effet que la « nouvelle coopération politique », obéissant à des règles intergouvernementales, devait absolument faire l'objet d'un traité distinct du traité modifiant les « traités communautaires » obéissant, eux, à une logique institutionnelle propre et soumis dans leur application au contrôle de la Cour de justice (qui n'intervenait pas dans le « domaine réservé » des diplomates, la coopération politique) C'est finalement sur base d'une proposition de compromis française... qu'est apparue l'idée d'un « Acte unique » rassemblant (avec quelques précautions juridiques...) les deux traités en un seul instrument. On retrouvera cette idée avec les trois « piliers » du traité de Maastricht dont l'Acte Unique est en quelque sorte la préfiguration.

2. L'Acte unique trente ans plus tard : où en sont les libertés de circulation et le fonctionnement du marché intérieur ?

La mode est à « l'eupéessimisme »... Certes l'Union fait actuellement face à plusieurs crises simultanées : crise financière grecque, crise des réfugiés avec les conséquences que l'on sait sur le fonctionnement de l'espace Schengen, crise agricole... Mais il ne faut pas que ces crises conjoncturelles masquent les progrès considérables réalisés en trente ans ! Les personnes physiques circulent et peuvent librement être embauchées ou s'établir, grâce à la reconnaissance des diplômes : médecins, infirmiers, sage-femmes... De nombreux hôpitaux de province (et même en région parisienne) ne pourraient pas fonctionner sans l'appoint de médecins et personnel de l'Union. Le célèbre programme Erasmus prépare les étudiants à cette vie professionnelle dans l'espace de l'Union. Les entreprises, grâce aux directives droit des sociétés, peuvent fusionner à travers les frontières : Nexter entreprise française, et KfW, entreprise allemande, toutes deux fabricantes de véhicules militaires de combat, viennent de fusionner. Elles peuvent aussi créer aisément des filiales communes : c'est le modèle de Veolia en Europe tant dans les services de l'eau que dans ceux de la propreté ou de la chaleur. Les partenariats se multiplient : Renault fait fabriquer son modèle « Captur » en Espagne, fait fabriquer certains modèles en Roumanie, et fabrique dans ses usines françaises des « Smart » allemandes et des modèles de chez Fiat... Par ailleurs, si le statut de Société anonyme européenne n'a pas eu le succès escompté, en revanche le groupement d'intérêt économique européen a été fort utile surtout pour les PME. Enfin, marchandises et capitaux circulent presque sans obstacle, l'institution de l'euro facilitant cette circulation. Les grandes banques européennes ont ouvert des filiales en France et les banques françaises se sont installées dans les autres pays de l'Union. Il en est de même dans le secteur de l'assurance. Le consommateur a ainsi un choix élargi de produits et de services. Restent deux points noirs bien connus : la fiscalité et les régimes de protection sociale insuffisamment harmonisés l'une et les autres. On touche ici à des sensibilités de souveraineté, et à des attachements culturels, les « modèles sociaux » étant encore assez différents. Ajouterait-on, à la lumière des événements récents, une insuffisance de « régulation » dans le domaine agricole ? Le choix du



L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE

« tout libéral » pour la nouvelle PAC aura peut-être été une erreur, qu'il est toutefois possible de corriger, si la crise persiste et démontre qu'un encadrement des marchés est nécessaire.

3. En 2016, comment voyez-vous l'avenir de l'Europe, compte tenu des menaces de retrait de certains États membres, de la remise en cause de l'acquis Schengen, de la crise des migrants, de la fragilité de la zone euro, et de l'euroscepticisme croissant dans les opinions publiques ?

Comme je l'ai déjà dit, je refuse d'entrer dans le jeu des europessimistes... Je ne suis pas pour autant un « eurobéat » et je reconnais que la situation actuelle est préoccupante. La crise vécue par l'Union s'inscrit dans une crise mondiale et cela ne facilite pas les choses. Quel diagnostic porter sur cette crise ? C'est avant tout une crise de confiance : confiance des européens en eux-mêmes, confiance dans les Institutions européennes. L'attitude des États membres qui font de « Bruxelles » un bouc émissaire commode n'arrange rien. Prenons l'excès de réglementation et de normes dénoncé chaque jour par les entreprises et amplifié par des médias complaisants... Sait-on que dans la plupart des cas, ce sont les États membres qui « surtransposent » les directives de l'Union (par paresse bureaucratique ?) au lieu d'exempter les PME de l'application de la norme, comme cela est souvent prévu par le texte communautaire ? À cet égard, le principe de subsidiarité, gravé dans le marbre de l'article 5 TUE n'a jamais été pris au sérieux. Je me souviens du coup de colère d'un Conseil européen à propos d'une directive sur les animaux des jardins zoologiques en préparation chez les ministres de l'environnement : trois jours après la sermonce des chefs d'État et de gouvernement, la directive était adoptée en l'état par

ces mêmes ministres ! Et pourtant nous n'étions que « Quinze » à cette époque... Un élargissement trop rapide, non accompagné de profondes réformes du mode de gouvernance de l'Union a aggravé sans conteste la situation. La Commission avait pressenti les difficultés de fonctionnement d'une Union moins homogène et lancé l'idée d'une zone périphérique appelée « Espace économique européen » arrimée aux quinze par une série d'accords et un mécanisme léger de coopération. Je fus pendant deux ans un des deux négociateurs de ce projet qui échoua finalement. Pourquoi ? Parce que les États membres auxquels nous rendions compte, ont exigé que les candidats à l'EEE acceptent de reprendre un nombre de directives très supérieur à celui proposé par les négociateurs. Dans ces conditions, nous ont dit nos partenaires, autant adhérer !! Que faire ? Je me garderai bien de participer au concours d'idées ouvert quant aux remèdes à apporter. Je dirai simplement que je partage la plupart des propositions tendant à recréer un « noyau dur » autour de la zone euro. À cet égard les deux gouverneurs de la Banque de France et de la Bundesbank ont récemment fait des propositions intéressantes. Il est clair que partager une monnaie implique de partager aussi le pouvoir économique et fiscal. Le diagnostic est là. Encore faut-il la volonté politique de le mettre en œuvre... Un dernier point : il faut toujours se rappeler les origines de l'idée européenne. « Plus jamais la guerre » en Europe disaient Monnet, Schuman, Adenauer, Gasperi, Spaak et quelques autres... Le « marché commun » était pour ces leaders un moyen et non une fin. Pour avancer sur le plan politique dans cette construction jamais finie, il faut dire courageusement aux opinions publiques que cela implique quelques sacrifices de souveraineté, au profit d'un exercice en commun de celle-ci sur la scène mondiale. Henry Kissinger disait : l'Europe ? Je voudrais un nom et un numéro de téléphone... Où en sommes-nous ?